



**Rapport de la commission des affaires extérieures  
au Grand Conseil  
relatif au  
rapport de gestion pour l'année 2015 du  
Bureau interparlementaire de coordination (BIC)**

(Du 12 avril 2016)

---

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés,

### **1. INTRODUCTION**

La commission des affaires extérieures a l'avantage de vous transmettre le rapport de gestion pour l'année 2015 du Bureau interparlementaire de coordination (BIC).

Un membre par canton participe aux travaux du Bureau interparlementaire de coordination. Pour le canton de Neuchâtel, il s'agit de M<sup>me</sup> Florence Nater (PVS).

### **2. TRAVAUX DE LA COMMISSION**

Lors de sa séance du 17 mars 2016, la commission des affaires extérieures a examiné le rapport de gestion du Bureau interparlementaire de coordination portant sur l'année 2015. Elle n'a formulé aucune remarque.

### **3. CONCLUSION**

Le présent rapport a été adopté par la commission le 12 avril 2016, sans opposition.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 12 avril 2016

Au nom de la commission  
des affaires extérieures:

*La présidente,*  
F. NATER

*Le rapporteur,*  
A. FRUTSCHI

## Bureau interparlementaire de coordination



### Rapport de gestion pour l'année 2015

Mesdames et Messieurs,  
Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Bureau interparlementaire de coordination (ci-après le Bureau), pour l'année 2015. Conformément à l'article 7, alinéa 2, du règlement du Bureau, ce rapport est transmis aux parlements des cantons parties à la Convention sur la participation des parlements (CoParl).

Le Bureau a été institué en 2011 par la CoParl (art. 4 à 6 CoParl) et a remplacé le Forum des présidents des commissions des affaires extérieures, connu du temps de la Convention des conventions<sup>1</sup>. Il s'agit donc du rapport concernant sa cinquième année d'activité.

#### 1. Composition du Bureau et changements intervenus en 2015

Le Bureau est constitué d'un membre ainsi que d'un suppléant par canton contractant. Ils sont choisis parmi les parlementaires cantonaux et désignés selon la législation propre à chaque canton.

Conformément au tournus cantonal établi, selon lequel la présidence est attribuée à chaque canton successivement, la présidence pour les années 2015-2016 revient au canton du Jura. La vice-présidence est assurée par le canton de Vaud.

Durant l'année 2015 les changements suivants sont intervenus:

##### Pour le canton du Jura:

Suite aux élections cantonales, le Président du BIC, M. Maurice Jobin ainsi que son suppléant, M. Alain Bohlinger n'ont pas été réélus au parlement cantonal. Le nouveau membre titulaire est M. Philippe Rottet, son suppléant doit être désigné. Conformément au règlement du Bureau, la Présidence du demeure assurée par le canton du Jura (art. 5, al. 2).

##### Pour le canton de Neuchâtel:

Mme Florence Nater, nouvelle présidente de la Commission des affaires extérieures, est devenue membre du BIC en remplacement de M. Xavier Challandes.

M. André Frutschi, nouveau vice-président de la Commission des affaires extérieures, est devenu membre suppléant remplaçant Mme Florence Nater.

##### Pour le canton du Valais:

Mme Véronique Coppey, nouvelle présidente de la Délégation aux affaires extérieures, est devenue membre du BIC en remplacement de M. Alain de Preux. Mme Sonia Tauss-Cornut est devenue suppléante puis a été remplacée par Mme Anne-Marie Sauthier-Luyet.

---

<sup>1</sup> Pour une description du Bureau, de ses missions et de son fonctionnement, voir le rapport d'activité du Bureau pour 2011 ([http://www.ge.ch/grandconseil/BIC/documents/rapport\\_2011.pdf](http://www.ge.ch/grandconseil/BIC/documents/rapport_2011.pdf))

La composition était, au 31 décembre 2015, la suivante:

	Membres	Suppléants
JU	M. Philippe Rottet <i>Président pour 2016</i>	<i>A désigner</i>
VD	M. Raphaël Mahaim <i>Vice-président pour 2015-2016</i>	Mme Claire Richard
FR	Mme Andrea Burgener Woeffray	M. Denis Grandjean
VS	Mme Véronique Coppey	Mme Anne-Marie Sauthier-Luyet
NE	Mme Florence Nater	M. André Frutschi
GE	M. Jean-François Girardet	M. Raymond Wicky

## 2. Les trois séances du Bureau en 2015

*Séance du 19 janvier 2015 à Lausanne*

Les points suivants ont été abordés:

- discussion et adoption du rapport de gestion 2014 ;
- point de situation sur l'état de la procédure de la modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)
- point de situation sur les démarches entreprises dans le cadre de la modification de l'accord intercantonal AIMP et sur la possibilité de créer une Commission interparlementaire (CIP)
- passage en revue des conventions intercantionales en cours et des autres activités intercantionales, sur la base des tableaux mis à jour par les secrétariats cantonaux et consolidés par le secrétariat du Bureau.

*Séance du 4 mai 2015 à Lausanne*

Les points suivants ont été abordés:

- discussion et approbation des comptes 2014 du secrétariat du Bureau;
- discussion et approbation du budget du secrétariat pour l'année 2016;
- modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin): retour sur les travaux de la Commission interparlementaire;
- projet de modification de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), retour sur la première séance de la Commission interparlementaire;
- discussion sur l'opportunité de saisir la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) afin de prendre connaissance des projets de nature intercantonale;
- passage en revue des conventions intercantionales en cours et des autres activités intercantionales.

*Séance du 2 octobre 2015 à Delémont*

Les points suivants ont été abordés:

- contact avec la CGSO;
- projet de modification de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), retour sur les travaux de la CIP;
- retour sur la rencontre de la CLI du 3 juillet 2015;
- passage en revue des conventions intercantionales en cours et des autres activités intercantionales.

### **3. Circulation des informations concernant les conventions en cours de négociation**

Durant cette année d'activité, le Bureau a continué à aborder avec une attention particulière la thématique de la circulation des informations sur les conventions en cours de négociation.

Le Bureau a pu constater que si pour certains concordats, notamment à l'échelle régionale, les informations parviennent au BIC et permettent de mettre en œuvre les mécanismes de la collaboration intercantonale sans difficultés, les questions qui touchent aux concordats de portée nationale demeurent plus complexes.

La mise sur pied d'une Commission interparlementaire dans le cadre du projet de modification de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), a en effet révélé que pour les conventions intercantionales de portée nationale, les mécanismes prévus par la CoParl étaient moins connus des potentiels interlocuteurs ce qui engendrait un processus plus complexe pour parvenir à obtenir les informations nécessaires à leur mise en œuvre.

Le Bureau continuera donc à favoriser les canaux d'information permettant une meilleure collaboration intercantonale. A cet effet, le Bureau rencontrera notamment la CGSO lors du premier trimestre 2016.

### **4. Site internet du Bureau**

Le site internet du Bureau, créé en 2012, est toujours hébergé par le site internet du Grand Conseil de la République et canton de Genève.

Il est accessible aux adresses suivantes:

[http://ge.ch/grandconseil/gc/intercantonale\\_fr/coparl](http://ge.ch/grandconseil/gc/intercantonale_fr/coparl) (français)

[http://ge.ch/grandconseil/gc/intercantonale\\_de/parlver](http://ge.ch/grandconseil/gc/intercantonale_de/parlver) (allemand)

Le site contient des informations sur la CoParl, le Bureau, l'examen des conventions intercantionales et le contrôle de gestion interparlementaire. Les principaux documents concernant la CoParl et le Bureau y figurent également.

### **5. Activités interparlementaires**

*Modification du Concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande*

A la fin de l'année 2013, les Bureaux des parlements fribourgeois, genevois, jurassien, valaisan et vaudois ont décidé d'instituer une commission interparlementaire en vue de l'examen de la modification du concordat du 10 octobre 1988 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande. La Commission interparlementaire s'est réunie le 17 janvier 2014 sous la présidence de Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (GE). Le rapport de la commission a été transmis à la Conférence latine des directeurs des départements de justice et police (CLDJP) au mois de mars 2014. Le texte est à présent soumis à l'adhésion des gouvernements.

*Modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)*

Au mois de septembre 2014, la Conférence latine des directeurs des départements de justice et police (CLDJP) a transmis au BIC le projet de modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin).

Selon la procédure instaurée par la CoParl, il a été demandé aux cantons membres de se prononcer sur l'institution d'une commission interparlementaire (CIP) chargée d'examiner le projet de modification. Conformément à l'article 12 de la CoParl il a été constaté que les parlements romands souhaitent l'institution d'une CIP, en vue de l'examen du projet de modification du concordat. La Commission interparlementaire s'est réunie le 5 février 2015 sous la présidence de M. Nicolas Mattenberger (VD). Le rapport de la commission a été transmis à la Conférence latine des directeurs des départements de justice et police (CLDJP) au mois de mars 2015. Le texte est à présent soumis à l'adhésion des gouvernements.

#### *Projet de modification de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)*

Au mois de septembre 2014, le BIC a appris que le projet de modification de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) était mis en consultation auprès des gouvernements cantonaux. Le BIC qui n'avait pas été formellement informé ou saisi a pris contact avec l'Autorité intercantonale pour les marchés publics afin de pouvoir soumettre le projet aux parlements CoParl. Les parlements CoParl ont ainsi obtenu un délai supplémentaire pour se prononcer et ont décidé d'instituer une Commission interparlementaire. Cette commission a siégé le 23 avril ainsi que le 7 mai 2015 sous la présidence de M. Gabriel Barrillier (GE). Le rapport de la commission a été transmis à l'Autorité intercantonale pour les marchés publics au mois de mai 2015. L'autorité intercantonale pour les marchés publics AIMP a rendu son rapport sur la consultation en date du 17 septembre 2015.

## **6. Secrétariat du Bureau**

### *Budget 2016*

Conformément à la CoParl, les coûts du secrétariat sont répartis entre les cantons. La clé de répartition est calculée en fonction de la population cantonale.

S'agissant de la répartition entre les cantons, le Bureau avait décidé de se fonder sur les données de la population 2009, pour quatre exercices dès l'année 2012. Pour le budget 2016, le calcul des contributions cantonales s'effectue sur les nouveaux chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le budget du secrétariat pour 2016 a été élaboré sur la base des comptes 2014. Dans la mesure où en 2015 il a été constaté que des commissions interparlementaires pouvaient être amenées à siéger à plusieurs reprises sans qu'un tournus n'ait lieu entre les cantons pour l'organisation des séances (choix de commodité géographique), un montant de 500 francs a été inscrit au budget pour les dépenses liées à l'organisation de ces séances. En revanche, les frais de déplacement, budgétés à 1'000 francs lors des années précédentes, ont été réduits à 500 francs. Le budget 2016 s'élève à 48'000 francs.

Le budget est essentiellement composé de salaires et de charges sociales des collaborateurs.

	<i>Population</i>	<i>en %</i>	<i>en CHF</i>
Fribourg	297'600.00	14.23	6'829.93
Genève	469'400.00	22.44	10'772.75
Jura	71'700.00	3.43	1'645.52
Neuchâtel	176'400.00	8.43	4'048.39
Valais	327'000.00	15.63	7'504.66
Vaud	749'400.00	35.83	17'198.76
<b>Totaux</b>	<b>2'091'500.00</b>	<b>100.00</b>	<b>48'000.00</b>

La part respective du budget du secrétariat est inscrite dans les budgets cantonaux de chaque canton.

#### *Secrétariat des commissions interparlementaires*

Conformément à l'article 10, alinéa 4, CoParl, le secrétariat des commissions interparlementaires ainsi que la conservation des archives sont assurés par le secrétariat du Bureau.

En 2015, le secrétariat du Bureau s'est chargé du secrétariat de la commission interparlementaire relative à la modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin).

Le secrétariat du Bureau a également pris en charge le secrétariat de la commission interparlementaire relative au Projet de modification de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

Dans les deux cas, le secrétariat a assuré la rédaction du procès-verbal de séance et du rapport de la commission interparlementaire.

#### *Traduction*

Les documents les plus importants du Bureau, en particulier le règlement, le cahier des charges du secrétariat et les rapports de gestion sont traduits en langue allemande. Il en va de même des pages du site internet.

Le Bureau a prévu que les traductions sont effectuées, en alternance, par les secrétariats parlementaires bilingues du Valais et de Fribourg.

## **7. Perspectives 2016**

Pour l'année 2016, les actions principales envisagées sont notamment les suivantes:

- Poursuivre le développement des relations avec les partenaires cantonaux et intercantonaux afin de s'assurer que les informations relatives aux concordats parviennent au BIC pour permettre la mise en œuvre des procédures prévues par la CoParl.
- Maintenir et développer les relations avec la CGSO.

Raphaël Mahaim, vice-président

Pampigny, le 31 décembre 2015

Rapport adopté par le Bureau lors de sa séance du 18 janvier 2016